

Avant d'ouvrir officiellement cette séance du conseil communautaire vous avez trouvé sur votre emplacement des masques inclusifs, je vous invite donc à les porter car nous avons parmi nous une élue malentendante, donc ces masques en plus de nous protéger permettent aux malentendants de pouvoir lire sur les lèvres.

Notre Pays depuis ces dernières heures a connu deux événements majeurs, hier soir à 20h la déclaration du Président de la République qui a annoncé que notre Pays à compter de ce soir minuit allait à nouveau être confiné et ce jusqu'au moins 1^{er} décembre. Compte tenu de l'évolution sanitaire plus que préoccupante à l'échelle nationale, et sur tout le territoire national contrairement à la 1^{ère} vague, cette décision des pouvoirs publics a donc été prise, et malheureusement nous allons nous retrouver dans une situation que nous avons connue au printemps dernier, avec des assouplissements tout de même puisque l'activité dans les usines, dans les administrations pourra se poursuivre. Un certain nombre d'activités également notamment le BTP qui pourra poursuivre ses activités qui permettront à notre économie de ne pas être en arrêt total. Nous avons des pensées pour toutes ces activités, tous les commerces, les artisans, qui une fois de plus vont être lourdement impactés par cette situation sanitaire et cette grave crise.

Toutes les semaines le Préfet de l'Hérault fait le point avec les Présidents d'intercommunalités pour faire part de l'évolution de l'épidémie, et il est vrai que sur le Département de l'Hérault l'épidémie a pris des proportions plus que préoccupantes. Nous avons des chiffres toutes les semaines, et les derniers font état d'une augmentation exponentielle, au 30 août le taux de positivité était de 6% avec un taux d'incidence de 96,5, et au 18 octobre le taux de positivité est passé à 12,8% et le taux d'incidence de 259,7. Sur le Pays de l'Or, là aussi, cela a fortement augmenté : nous étions il y a 15 jours à 67 de taux d'incidence, la semaine dernière 213, et il y a quelques jours à 235, pour un taux de positivité de 11,9%. Sachant que la Métropole de Montpellier est à un taux d'incidence de 328 et 15,1% de taux de positivité. Nos voisins du Pic Saint Loup ont des chiffres un peu moins élevés puisqu'ils ont un taux d'incidence de 174, mais le Pays de Lunel est à 245, Béziers à 268, la Domitienne 316. Voilà les chiffres communiqués par le Préfet, lors de son point toutes les semaines. Nous attendons un certain nombre de précisions concernant les activités qui pourront se poursuivre, mais déjà notre Directeur Général des Services, en lien avec chaque Directeur, a mis une partie de notre personnel en télétravail, nous allons maintenir plus de présentiel que lors de la 1^{ère} vague, nous allons donc suivre l'évolution. Vous l'avez constaté, dans chacune de nos communes, les élus que nous sommes allons devoir tenir compte de l'évolution qui sera annoncée de manière hebdomadaire.

Ensuite, le deuxième événement, lourd de conséquences, c'est ce matin, une fois de plus l'horreur, une église, une communauté catholique frappée en plein cœur à la veille d'une fête importante qui est la Toussaint, dans cette basilique de Nice, Nice déjà durement éprouvée lors des attentats du 14 juillet qui avait fait 90 victimes, ce fou furieux qui avait foncé sur la foule sur la Promenade des Anglais, et bien ce matin nouvel attentat terroriste d'un radicalisé de 21 ans. Il s'est présenté à l'entrée de l'église et a tranché la gorge de 3 personnes, 3 victimes supplémentaires de ce fanatisme religieux qui nous horrifie tous, alors on se rassemble, on proteste, mais on ne voit pas à ce jour comment nous allons pouvoir éradiquer ce terrorisme qui plane sur les pays parce qu'effectivement aujourd'hui, demain matin un autre terroriste, un autre barbare peut se lever, prendre un couteau de cuisine et partir dans la rue et frapper des victimes innocentes. Il y a quelques jours c'était Samuel PATY, cet enseignant qui enseignait la liberté d'expression, qui a été décapité, et là ce matin ce sont des croyants dans une église catholique qui ont été victimes de ce barbare. A notre niveau, nous n'avons pas les solutions mais notre Pays aujourd'hui doit faire face à ce qu'il se passe, à ces terribles drames qui nous touchent tous, qui peuvent toucher demain n'importe qu'elle autre communauté, notre pays est véritablement confronté, l'Europe aussi mais plus particulièrement la France, on le voit bien avec les invectives du dictateur turc sur la France et l'Occident, aujourd'hui nous n'avons plus le droit de caricaturer, de critiquer.

La France qui est le pays des Lumières, la France qui est la patrie des Droits de l'Homme, ne peut plus rester dans cette situation, des mesures doivent être prises à l'échelle de notre pays mais également à l'échelle européenne. La législation doit évoluer, on ne peut plus se contenter de dire « on doit expulser », mais si on n'a pas les moyens de le faire il faut changer la réglementation. Changer ses règles qui nous empêchent de pouvoir solutionner ce terrorisme barbare. Il s'agit là de ma position personnelle. Si vous le voulez bien, en mémoire de Samuel PATY, en mémoire des 3 victimes de ce barbare, je vous invite à observer une minute de silence.

Minute de silence.

ACTUALITES

Le lundi 5 octobre : Monsieur Alain HUGUES représentait l'Agglomération lors de la rencontre des intercommunalités avec la Présidente de Région Carole DELGA. Des échanges ont eu lieu sur le contrat de territoire en particulier.

Le lundi 5 octobre : J'ai présidé la réunion Tourisme (CRT) avec tous les acteurs forts du secteur. La commission « Aéroport » a été mise en place. Elle regroupe différents acteurs du Tourisme pour apporter une aide à la promotion de notre territoire. C'est sous l'appellation « Languedoc Camargue », vous le verrez toute à l'heure dans un rapport qui vous sera présenté, l'attribution d'une subvention au CRT, il s'agit de mobiliser un peu plus d'1 million d'euros à travers des offices de tourisme, à travers des intercommunalités, la Métropole de Montpellier, la Chambre de Commerce, pour appuyer la promotion de l'aéroport, et pas comme on le faisait avant en attribuant des subventions à une association qui ensuite les reversait aux compagnies aériennes. Il m'a été confiée la Présidence de cette commission, donc c'est un honneur qui est fait à notre intercommunalité à travers moi. Vous comprendrez que le contexte actuel, dans lequel se trouvent nos aéroports, les compagnies aériennes qui vont être encore impactées par ce nouveau confinement, n'appelle pas à un optimisme ambiant.

Le vendredi 23 octobre : Avec l'ensemble des Maires nous avons reçu, au siège de l'Agglomération, le Préfet de l'Hérault, avec son secrétaire général, les directeurs de son administration, dans le cadre d'un déplacement que le Préfet effectue dans les 16 intercommunalités du Département. C'était l'occasion pour les 8 maires que nous sommes d'échanger avec le Préfet et ses services sur un certain nombre de sujets qui nous paraissent d'actualité et qui préoccupent notre territoire.

Le mercredi 28 octobre : Avec les élus communautaires et Melgoriens, nous avons visité le chantier du complexe hôtelier de l'Aéroport Montpellier Méditerranée, il s'agit du groupe IBIS. Les hôtels devraient être livrés au printemps prochain. Ils renforceront l'attractivité de notre territoire.

Je souhaite la bienvenue à la presse, au public, en excusant Mme FERNANDEZ notre trésorière qui n'a pu être présente.

Je vous propose de désigner en qualité de secrétaire de séance, Monsieur **Anthony MELIN**, benjamin des maires.

Pas d'observations.

Je propose au secrétaire de séance Monsieur Anthony MELIN de procéder à l'appel. Le Quorum est atteint.

Relevé des décisions du Président et délibérations du bureau communautaire

Je vous invite à prendre connaissance des actes pris par délégation.

Y a-t-il des questions ?

- **M.PARMENTIER** : Il ne s'agit pas d'une question mais plutôt une remarque, il y a plus de 220 décisions qui sont prises par le Président et le Bureau communautaire, j'ai noté 60 décisions du Président, 65 signatures de convention, 60 marchés publics, 27 délibérations du Bureau communautaire, en réalité cela me gêne quand je vois qu'il y a 222 décisions prises, et on n'a même pas 20 délibérations qui passent en Assemblée avec l'ensemble des élus communautaires. Je sais bien que la loi le permet, mais je pense qu'il faut quand même que nous tous nous réfléchissions sur la pertinence d'avoir autant de délégations de pouvoirs au Président et au Bureau communautaire car ce sont des conventions, des décisions dont on n'a pas d'informations, en tout cas si on veut avoir l'information il faut en faire la demande, je trouve cela gênant.
- **M.ROSSIGNOL** : Merci de votre remarque. Il s'agit effectivement des délégations données par notre assemblée, à la fois au Président et au Bureau communautaire. Tout cela est conforme à la loi comme vous l'avez dit. Tout élu est en capacité de pouvoir demander au secrétariat général de nos assemblées, communication des éléments qu'il souhaite avoir.
- **Mme PELLETIER** : Juste une précision sur la décision 131-2020 qui concerne l'aéroport et l'autorisation de déversement des eaux usées dans le réseau public d'assainissement. Je voulais savoir s'il y avait des rejets polluants, avec des hydrocarbures, de la peinture....
- **M.RIBEYRE (DGA)** : Les rejets des activités industrielles dans les réseaux d'assainissement publics sont d'une manière générale soumises à autorisation. Dans le cas présent, il s'agit simplement de la formalisation de cette autorisation. Celle-ci fixe d'ailleurs des concentrations maximales à respecter, dont l'absence de dépassement sera vérifiée par l'intermédiaire de mesures sur les effluents collectés.
- **M.COISNE** : J'ai une remarque sur la délibération BU50-2020 concernant les antennes relais sur le château d'eau de Carnon. Je ne connais pas le contenu de l'avenant n°7 mais je voulais juste attirer l'attention du conseil communautaire sur les antennes relais. Sur Carnon c'est un vrai sujet, je souligne l'importance d'avoir une action globale, concertée, sur la gestion des antennes sur Carnon. Il faut avoir une action cohérente, au niveau du paysage, de l'impact sur les populations.
- **M. BOURREL** : Effectivement c'est une préoccupation légitime que celle de se poser la question de l'emplacement d'une antenne relais. Sachez que ce qui préside la désignation des lieux relève d'une analyse d'un point de vue de la dangerosité des ondes, et aussi géographiquement, ce qui relève du pur bon sens, c'est le point le plus éloigné des habitations riveraines. J'ai été alerté par plusieurs personnes, plusieurs activités professionnelles, par mes collègues Maires, c'est normal avant de mettre un pylône de voir si la position qui est retenue est bien celle qui garantit au mieux l'intérêt public. Évidemment, celui ou celle qui sera le plus près aurait préféré que ce soit plus loin, mais j'ai pris l'engagement pour les installations du château d'eau de les déplacer sur le parking du Petit Travers et pour Carnon Ouest nous sommes en train de finaliser avec l'opérateur l'emplacement qui d'un point de vue sécurité, d'après les spécialistes, et d'un point de vue cartographique soit le plus éloigné des riverains de Carnon Ouest et de l'Hôtel. Si cette antenne n'est pas mise ce sont les habitants qui seront privés de couverture, il y aura une fracture numérique. En tant que Maire, je suis le premier à me préoccuper de cette implantation. Je partage votre souci, nos services et les spécialistes font au mieux et on vous dira à quel endroit l'installation aura été déterminée. Les secteurs sont plus ou moins connus, en revanche au mètre près je ne peux pas vous le dire aujourd'hui, mais très prochainement nous serons en capacité de le faire.

- **M.JEANJEAN** : Je n'ai pas pour habitude d'aller me mêler des problèmes de mes collègues, je voudrais quand même dire que je ne comprends pas la position de la Ville de Mauguio, il y a un aspect qui est quand même dissuasif parce que 23 mètres de haut c'est quand même une tour, ce n'est pas une antenne classique telle qu'on peut les voir parfois, ce sont des antennes raisonnables comme à Palavas il peut y avoir cela n'a jamais soulevé de problématiques. Je sais que tout le monde veut téléphoner, mais là 23 mètres c'est véritablement défier l'image du secteur, ça déclenche la colère de tous les habitants qui sont autour car malheureusement les maisons ne sont pas très éloignées, l'hôtel n'est pas loin non plus, les habitations de Palavas non plus. Je pense que cela risque de poser des problèmes, je ne suis pas là pour empêcher ou pour me mêler de la politique melgorienne loin de là, mais je pense que si on peut trouver quelque chose ailleurs, la Ville de Carnon est quand même assez grande pour que l'on arrive à trouver un emplacement pour une antenne qui ne gênera personne. Contrairement à ce qui a été dit, cet emplacement est à côté d'immeuble, à mon sens, ce n'est pas normal de mettre une antenne de 23 mètres à cet endroit. D'ailleurs, un exemple récent sur la ville de Lattes, une antenne a été interdite pour la bonne et simple raison que nous avons une loi littoral et la loi n'autorisait pas cette antenne. Je donne mon point de vue et je te répète Yvon que je ne veux pas me mêler des problèmes mais là je suis obligé de retourner ce que j'entends et qui exaspère les gens. Je suis désolé de me mêler ce soir d'un problème de voisins, mais je pense quand même que là c'est un défi presque de 23 mètres, c'est difficilement compréhensible.

Adoption du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2020.

Nous n'avons pas reçu d'observations écrites, y-a-t-il des remarques orales ?

Le Procès-Verbal est adopté.

Rapport n° 1 : Politique sociale en matière d'habitat

- Versement d'aides financières – Opération Résidence PURE sur la commune de La Grande Motte
(Rapport de Mme Isabelle BERGE)

Dans le cadre du règlement d'intervention en faveur du logement locatif social du Pays de l'Or, la société FDI HABITAT sollicite l'agglomération pour le financement de son opération « Résidence PURE » sur la commune de La Grande Motte.

Cette opération de construction prévoit la réalisation de 13 logements locatifs sociaux collectifs.

Cette opération répondant aux critères d'attribution du règlement une aide totale de 16 000 € pourrait être accordée. En contrepartie, cela donnera lieu à un droit réservataire d'un logement.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Approuver le versement d'une aide financière à la société FDI HABITAT pour un montant de 16 000 €,
- Autoriser le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer la convention ci-annexée, précisant les modalités de versement de l'aide,
- Autoriser le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer la convention ci-annexée, précisant les modalités de réservation des logements aidés,
- Autoriser le Président ou le Vice-Président délégué, à signer tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vote :

Pour : 44

Abstention : 1

Rapport n° 2 : Politique sociale en matière d'habitat

- Versement d'aides financières – Opération Résidence PASARELA sur la commune de Mauguio Carnon
(Rapport de M. Philippe PY CLEMENT)

Dans le cadre du règlement d'intervention en faveur du logement locatif social du Pays de l'Or, la société FDI HABITAT sollicite l'agglomération pour le financement de son opération « Résidence PASARELA » sur la commune de Mauguio.

Cette opération de construction prévoit la réalisation de 24 logements locatifs sociaux collectifs.

Cette opération répondant aux critères d'attribution du règlement une aide totale de 45 000 € pourrait être accordée. En contrepartie, cela donnera lieu à un droit réservataire de 2 logements.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Approuver le versement d'une aide financière à la société FDI HABITAT pour un montant de 45 000 €,
- Autoriser le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer la convention ci-annexée, précisant les modalités de versement de l'aide,
- Autoriser le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer la convention ci-annexée, précisant les modalités de réservation des logements aidés,
- Autoriser le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vote :

Pour : 44

Contre : 1

Rapport n° 3 : Politique sociale en matière d'habitat

- Versement d'aides financières – Opération Maison Pélissier sur la commune de Mauguio Carnon
(Rapport de M. Laurent PRADEILLE)

Dans le cadre du règlement d'intervention en faveur du logement locatif social du Pays de l'Or, la société CDC HABITAT sollicite l'agglomération pour le financement de son opération de logement social « Maison Pélissier » à Mauguio.

Cette opération de construction prévoit la réalisation de 20 logements locatifs sociaux collectifs.

Cette opération répondant aux critères d'attribution du règlement une aide totale de 24 000 € pourrait être accordée. En contrepartie, cela donnera lieu à un droit réservataire de 2 logements.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Approuver le versement d'une aide financière à la société pour un montant de 24 000 €,
- Autoriser le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer la convention ci-annexée, précisant les modalités de versement de l'aide,
- Autoriser le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer la convention ci-annexée, précisant les modalités de réservation des logements aidés,

- Autoriser le Président ou le Vice-Président délégué, à signer tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **M.COISNE** : Sur des PLAI on donne 4 000 euros pour ce programme et on donne 5 000 euros pour le programme précédent. On peut connaître les motifs ?
- **V.COSMA (DGA)** : Le dispositif d'aide aux bailleurs prévoit que la subvention soit de 4 000 € pour des constructions en VEFA et de 5 000 € en maîtrise d'ouvrage directe, ce qui est le cas de l'opération précédente.

Vote :

Pour : 44

Contre : 1

Rapport n° 4 : Eau potable

- Captages prioritaires
 - Mise en place d'obligations réelles environnementales sur le Pays de l'Or
(Rapport de M. Christian JEANJEAN)

L'Agglomération souhaite renforcer les mesures de protections de ses captages d'eau potable en mettant en place, avec les propriétaires fonciers volontaires, des obligations réelles environnementales interdisant l'usage de produits phytosanitaires de synthèse et de fertilisants chimiques.

Les parcelles éligibles sont celles situées sur les périmètres de protection rapprochée des 10 captages du Pays de l'Or (350 ha). Chaque propriétaire sera engagé pour une durée de 30 ans et disposera d'une compensation financière annuelle de 250 € par hectare.

L'Agence de l'Eau pourrait cofinancer, à titre expérimental, ce dispositif à 70% pendant 6 ans.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Approuver la mise en place d'un dispositif d'obligations réelles environnementales sur le territoire du Pays de l'Or pour la protection des captages d'eau potable,
- Approuver les modalités ci-avant décrites pour la mise en œuvre du dispositif,
- Solliciter pour cette action le concours financier le plus large possible de l'Agence de l'eau,
- Autoriser le président ou le vice-président délégué à signer tous les documents en rapport avec ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 5 : Comité Régional du Tourisme

- Subventions 2020 et 2021
(Rapport de M. Stéphane ROSSIGNOL)

Dans le cadre de sa politique économique, l'agglomération œuvre pour créer les conditions favorables au développement d'un tissu économique attractif. Notre territoire fait valoir ses avantages compétitifs tant pour l'accueil d'entreprises que pour la qualité des services et des produits proposés par les entreprises existantes.

Afin de consolider cette dynamique, le Comité Régional du Tourisme (CRT) engage des opérations de promotion du territoire à destination des marchés fortement concurrencés d'Europe du Nord et de l'Est.

Sur ces territoires, il importe d'avoir une politique promotionnelle et de prospection offensive permettant de développer les flux économiques existants et d'en créer de nouveaux. C'est l'objet de l'action du CRT et de ses adhérents.

L'agglomération est donc sollicitée pour l'attribution d'une subvention au CRT d'un montant de 150 000 € pour les opérations programmées sur les années 2020 et 2021.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Autoriser l'attribution d'une subvention de 150 000 € au Comité Régional du Tourisme, au titre des actions de promotion économique du territoire pour les années 2020 et 2021,
- Autoriser le Président, ou le vice-président délégué, à signer la convention financière ci-jointe ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vote :

Pour : 44

Abstention : 1

Rapport n° 6 : Ouvertures dominicales

(Rapport de Mme Sandrine DUBOIS LAMBERT)

Conformément à la loi, l'Agglomération a été saisie par les communes de La Grande Motte, de Saint Aunès et de Mauguio - Carnon pour autoriser l'ouverture des dimanches en 2021. *(Entre 12 pour le secteur du commerce en détail et 5 pour le secteur automobile)*

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Donner un avis favorable à l'ouverture dominicale des commerces de détail alimentaires, sur la commune de La Grande-Motte, suivant la liste des 12 dimanches proposés pour l'année 2021
- Donner un avis favorable à l'ouverture dominicale des commerces de détail sur la commune de Mauguio-Carnon, suivant la liste des 12 dimanches proposés pour l'année 2021
- Donner un avis favorable à l'ouverture dominicale des commerces du secteur automobile sur la commune de Mauguio-Carnon, suivant la liste des 5 dimanches proposés pour l'année 2021
- Donner un avis favorable à l'ouverture dominicale des commerces de détail sur la commune de Saint-Aunès, suivant la liste des 12 dimanches proposés pour l'année 2021

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 7 : Plan de relance COVID 19

(Rapport de M. Yvon BOURREL)

Dès le début de la crise sanitaire, l'Etat a mis en place le fonds de solidarité pour venir en aide aux entreprises et indépendants frappés par la crise. L'Agglomération s'est engagée par convention avec l'Etat et la Région dans le dispositif territorial permettant d'abonder le deuxième volet du fonds de solidarité.

La Région a souhaité, en accord avec la Direction Régionale des Finances Publiques, adapter les modalités de mise en œuvre du volet n°2 afin de le coordonner avec le dispositif L'OCCAL abondé par l'Agglomération à hauteur de 135 000 €.

Il est donc nécessaire d'adopter la nouvelle convention avec la Région avant la fin du mois d'octobre afin de permettre sa mise en œuvre.

Cette évolution du dispositif n'entraînera aucune dépense supplémentaire.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Confirmer l'engagement de l'Agglomération dans le cadre du volet 2 du fonds de solidarité à destination des entreprises, en apportant une aide complémentaire de 2 000 euros par dossier.
- Autoriser le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer la nouvelle version de la convention avec l'Etat et la Région permettant à l'Agglomération d'abonder le volet 2 du fonds de solidarité.

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 8 : Plan de relance COVID 19

- Opération CCI de l'Hérault – City Foliz
(*Rapport de M. Michel CARLIER*)

La CCI de l'Hérault a présenté en juillet dernier son plan de relance économique dont l'une des 4 actions portait sur la mise en place, en fin d'année, d'une opération nommée City Foliz afin de redonner l'envie de consommer en centre-ville.

Il s'agit d'une opération de « cash-back » : le client paye par carte bancaire et gagne 20% de sa dépense, plafonné aux 50 premiers euros dépensés, les gains étant payés par une cagnotte alimentée par les collectivités.

La CCI a souhaité élargir ce dispositif à l'ensemble des intercommunalités de l'Hérault. Pour l'Agglomération, au-delà de l'enjeu de relance économique, le dispositif City Foliz est un moyen de redonner du pouvoir d'achat aux consommateurs avant les fêtes de fin d'année.

Le Conseil d'agglomération est donc invité à :

- Attribuer une subvention de 25 000 € à la CCI de l'Hérault au titre de la participation au dispositif City Foliz,
- Autoriser le Président, ou le vice-président délégué, à signer la convention financière ci-jointe ainsi que tout document intervenant dans cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 9 : ZAC Les Portes de l'Aéroport

- Avenant n°4 au protocole d'accord AD VITAM
(*Rapport de M. Yvon BOURREL*)

Dans le cadre du projet de ZAC appelé « Les Portes de l'Aéroport » une équipe spécialisée conduite par le promoteur AD VITAM a été retenue pour la réalisation d'une opération d'ensemble garantissant une cohérence architecturale et une commercialisation rapide de ce secteur.

En 2017, l'assemblée a validé un protocole définissant les modalités de cession des terrains par le Pays de l'Or à la société Ad VITAM, ainsi que la mission et les obligations du promoteur.

A ce stade, la conclusion d'un avenant n°4 a été rendu nécessaire pour tenir compte de l'impact du COVID sur le planning et de la prise en charge par Ad Vitam du surcoût généré par sa demande d'augmentation de puissance électrique sur les travaux réalisés par l'Agglomération.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Approuver le projet d'avenant dont un exemplaire est joint en annexe,
- Autoriser le Président, ou le vice-président délégué, à signer toutes pièces à intervenir dans cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 10 : ZAC Les Portes de l'Aéroport

- Avenant au compromis de vente AD VITAM – Lots 1 et 4
(*Rapport de Mme Martine PECCOUX*)

En 2017, dans le cadre du projet de ZAC appelé « Les Portes de l'Aéroport » l'assemblée a validé un protocole définissant les modalités de cession des terrains par le Pays de l'Or à la société Ad VITAM, ainsi que la mission et les obligations du promoteur.

Eu égard au rythme et à l'avancement de l'opération, notamment de la commercialisation d'Ad Vitam, impactés par la crise sanitaire du COVID-19, ce dernier a sollicité une prolongation des délais du compromis de vente pour les lots 1 et 4 dont les détails sont exposés au présent rapport.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Approuver la conclusion d'un avenant au compromis de vente signé le 16 octobre 2019 entre Ad Vitam et l'Agglomération selon les modalités ci-dessus indiquées, le surplus des dispositions du compromis demeurant inchangées,
- Autoriser le Président, ou le vice-président délégué, à signer toutes pièces à intervenir dans cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 11 : Aérodrome de Candillargues

- Autorisation d'Occupation Temporaire
(*Rapport de M. Anthony MELIN*)

L'aérodrome de Candillargues se situe dans une zone de développement économique réservée aux activités en lien avec l'aéronautique. Il accueille actuellement sur sa plateforme 14 entreprises ou associations bénéficiant chacune d'une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) valable entre 10 et 20 ans, en fonction de l'investissement réalisé et constitutive de droits réels.

Dans l'objectif de redynamiser le secteur économique de l'aérodrome des aménagements ont été réalisés et trois lots ont été libérés pour accueillir des entreprises.

Après une procédure de mise en concurrence, et de sélection des candidatures, il est proposé d'attribuer une AOT aux entreprises suivantes :

- **Le lot A** à la société **M.A.T Aéro** : pour la création d'un hangar de 750 m² destiné à accueillir une activité de maintenance aéronautique. La redevance annuelle est de 2 746 €, la superficie de 1373 m² et la durée d'occupation de 15 ans.
- **Le lot B** à la **SAS Chez Pierrot**, pour un montant de redevance annuelle de 1 426 € pour la création d'un service de restauration traditionnelle. La redevance annuelle est de 1426€, la superficie de 713 m² et la durée d'occupation de 15 ans.
- **Le lot 16B** à la **SARL Flight**, pour la création d'un hangar de 600 à 800 m² destiné à accueillir une activité de publicité aérienne et transport privé. La redevance annuelle est de 1764€, la superficie de 882 m² et la durée d'occupation de 15 ans.

Le Conseil d'Agglomération est invité à :

- Approuver l'attribution des lots A et B de la parcelle AP 25 et du lot 16B aux sociétés et aux conditions susmentionnées,
 - Autoriser le Président ou le vice-président délégué, à signer les conventions d'autorisation d'occupation temporaire correspondantes et tout document s'y rapportant.
- **M.PARMENTIER** : Est-ce qu'il y a eu des candidatures rejetées, et si oui, lesquelles ?
 - **Mme COSMA** : Non il n'y a pas eu de candidatures rejetées

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 12 : Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

- Approbation définitive
(Rapport de M. Alain HUGUES)

En 2019, l'Agglomération a adopté son projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) autour de trois objectifs stratégiques :

- Accélérer la transition énergétique et climatique pour préserver la qualité de vie du territoire,
- Préserver les ressources et valoriser les espaces naturels et agricoles dans un contexte de changement climatique,
- Accompagner tous les acteurs vers la transition énergétique et écologique.

Le projet a été soumis aux avis de l'Autorité Environnementale, du Préfet de l'Hérault ainsi que de la Région Occitanie. Une consultation publique a été engagée, en parallèle, du 3 janvier au 2 février 2019.

L'Etat souligne la qualité et la transparence du document qui tient compte des contraintes spécifiques au territoire du Pays de l'Or qui ne permettront pas à la collectivité de devenir "territoire à énergie positive", en raison notamment d'un potentiel limité en matière d'énergie renouvelables. La Mission Régionale d'Autorité Environnementale souligne que le document témoigne d'une démarche vertueuse dans la prise en compte des enjeux climatiques et de qualité de l'air sur le territoire, pour susciter un effet d'entraînement sur les politiques locales de transition énergétique et de lutte contre le changement climatique.

La commission rayonnement et agriculture durable assurera le rôle de comité de pilotage pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du PCAET.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Approuver le Plan Climat Air Energie Territorial 2019-2025.
- **M. FANDOS** : Je m'étonne de la remarque du Préfet disant que le territoire a un potentiel limité en matière d'énergie renouvelable car dans le PCAET on envisage que la couverture des besoins énergétiques soient couverts à 66 % par les énergies renouvelables donc cela contredit un peu cette affirmation. Je veux bien que l'on ne peut pas être en énergie positive à très court terme mais je ne pense pas que l'on puisse affirmer, vu le potentiel solaire en biomasse et en valorisation des déchets organiques, cela. Voilà je suis un peu étonné de cette remarque.
- **M. COISNE** : Il est vrai que sur le territoire c'est un peu compliqué de mettre des panneaux solaires en zone en dehors de l'application de la loi littoral, c'est un vrai sujet, les agriculteurs mettent des panneaux solaires, je sais qu'il y a des communes qui n'y arrivent pas. Je veux simplement dire que j'ai visité un programme d'agro-voltaïque, agro-voltaïque ça veut dire que si vous présentez un dossier agricole avec des panneaux photovoltaïques pour protéger des pluies sur les vignes par exemple, cela peut marcher. On échapperait à la loi littoral et on pourrait équiper, pas tout le territoire en panneaux, mais on pourrait jumeler l'équipement de zones cultivées avec des panneaux. C'est une expérience qui se passe dans les Pyrénées Orientales.
- **Mme COSMA** : L'observation du Préfet porte sur une analyse globale de toutes les formes d'énergies renouvelables. Or, l'analyse démontre que notre territoire n'est pas adapté pour accueillir de la production de centrales éoliennes et que la loi littoral empêche l'installation de centrales photovoltaïques.
- **M. PARMENTIER** : Avant ma question, j'aimerais rebondir sur la question du photovoltaïque, c'est bien ici en France on a de beaux panneaux mais il ne faut pas oublier qu'il y a besoin de matières premières pour fabriquer ces panneaux, et quand on voit les ravages en Centre Afrique dans les mines, ou en Chine, je ne pense que cela soit une solution vraiment propre et écologique si on prend l'ensemble de la chaîne de production et des coûts écologiques pour fabriquer un panneau qui a une durée de vie de vraiment relative. Ma question est : Êtes-vous favorable à l'éolien en mer ?
- **M. ROSSIGNOL** : Là c'est un sujet délicat l'éolien en mer, personnellement je n'y suis pas favorable, mais des expérimentations sont lancées dans la région, vous savez qu'au large de Gruissan en particulier il va y avoir des implantations d'éoliennes en mer. Je ne vais pas me positionner au titre de Président, je vous donne juste ma position personnelle.
- **M. SAUTET** : Juste pour préciser que les énergies renouvelables ne se limitent pas à l'électricité, dans le PCAET du Pays de l'Or on parle également de gaz renouvelable qui font vraiment partie du paysage de la transition énergétique.
- **M. FANDOS** : L'industrie photovoltaïque a fait des progrès et se préoccupe d'éco-conditionnalité et de recyclage des matières premières, je ne partage donc pas l'analyse qui a été faite sur le danger. Je tiens aussi à attirer l'attention sur le fait que dans le PCAET le potentiel biomasse est un peu restreint par rapport à la potentialité réelle, je pense que l'Agglomération aurait tout intérêt à travailler sur la collecte séparative des biodéchets en vue de leur valorisation énergétique en compostage, cela est un potentiel important pour la régénération des sols, d'économie d'engrais, économie d'énergie pour produire les engrais, et économie d'énergies fossiles dans la mesure où nous pouvons faire du biogaz avec ces biodéchets. Au niveau du SMEPE, l'Agglomération a intérêt, pour réaliser les objectifs du PCAET, à réfléchir très sérieusement à la mise en place de la collecte séparative des biodéchets et compostage et méthanisation.

- **M.ROSSIGNOL** : Notre Vice-Président Michel CARLIER a été élu Vice-Président du SMEPE, en charge notamment des biodéchets. Il pourra, en lien avec nos représentants et le nouveau Président Fabrice FENOY, suivre ce dossier.

Vote :

Pour : 44

Abstention : 1

Rapport n° 13 : Plan Local des Déplacements

- Aide aux communes pour l'élaboration du PLD
(Rapport de M. Jean-Louis GOMEZ)

Le projet de territoire Pays de l'Or 2030 a formalisé l'engagement de l'Agglomération à développer un « transport pour toutes et tous », avec comme objectif de développer les modes de déplacement vertueux, tout en satisfaisant les besoins de mobilités des habitants du territoire.

C'est dans ce cadre, que l'Agglomération a réalisé son Plan Global de Déplacement (PGD) qui s'organise autour de 4 axes :

1. Développer un réseau viaire adapté
2. Structurer l'offre de transport en commun
3. Développer les modes doux
4. Développer les mobilités durables

L'axe 4 comprend une action dénommée « Agglomération apaisée », qui vise l'amélioration du cadre de vie des centres-villes, dans l'objectif de favoriser le changement de comportements, de favoriser un meilleur partage de l'espace public et de garantir confort et sécurité aux usagers de l'espace public.

Afin d'atteindre ces objectifs, les communes sont amenées à réfléchir sur la coordination des flux des différents modes de transport, à l'intérieur de leur périmètre urbain. L'Agglomération souhaite accompagner ces démarches à travers une aide de 5 000 € par commune.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Approuver l'aide financière aux communes pour la réalisation de Plans Locaux de Déplacements (PLD) à hauteur de 5 000 € par commune,
- Autoriser le Président, ou le vice-président délégué, à signer toutes pièces à intervenir dans cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 14 : Ressources Humaines

- Formation des élus – Encadrement de l'exercice du droit à la formation et création d'un parcours de formation dédié
(Rapport de Mme Sophie CRAMPAGNE)

A l'occasion de ce nouveau mandat, l'Agglomération souhaite définir la démarche du droit à la formation des élus et proposer un parcours de formation interne dédié.

Chaque élu pourra donc bénéficier, pour la durée du mandat, des droits à la formation selon ses souhaits suivant le projet de règlement intérieur qui vous est présenté. Une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 5 500 euros est consacrée pour 2021 à cet effet.

Président :

Conformément à notre règlement intérieur Monsieur Gilles PARMENTIER, conseiller communautaire d'opposition "rassemblement pour Mauguio Carnon", m'a présenté 3 amendements à ce dossier.

J'invite Monsieur PARMENTIER à commenter en synthèse ses propositions.

L'amendement 1 sollicite la suppression de la formule « (A titre informatif pour l'Hérault il s'agit du CAUE et du CFMEL) » du corps de la délibération.

- **M. PARMENTIER :** Concernant le 1^{er} et le 3^{ème} amendements, ils concernent les critères géographiques pour les organismes de formation agréés par l'Etat, la rédaction me gênait dans le sens où elle pouvait laisser entendre qu'il fallait obligatoirement, ou de manière préférentielle, choisir un organisme de formation agréé inscrit dans l'Hérault. La loi et la jurisprudence sont très claires sur le sujet, on est libre de choisir n'importe quel organisme de formation agréé par le Ministère de l'Intérieur, peu importe son Département. Cela veut dire qu'on peut choisir un organisme inscrit à Paris. J'ai donc fait ces 2 amendements pour mettre à la connaissance ce principe à l'ensemble des élus et éviter tout problème juridique au niveau du règlement. Le 2^{ème} amendement est pour éviter un écueil juridique aussi, sachant que comme le droit à la formation est individuel, je répète bien individuel, le terme juridique qui s'impose est non pas équitable mais proportionnel. Equitable fait penser que l'on peut marchander alors que proportionnel non. Comme il s'agit d'un droit individuel c'est par nature proportionnel et non équitable.
- **M. ROSSIGNOL :** Alors oui le 1^{er} et le 3^{ème} sont liés mais pas rédigés de la même manière dans votre présentation, puisque dans le 1^{er} vous nous demandez de supprimer la mention « à titre informatif », on avait précisé le CAUE et le CFMEL, là-dessus je ne vois pas d'opposition à ce que l'on puisse effectivement supprimer ce terme-là, je demande donc aux élus d'approuver, si vous le voulez bien, cet amendement.

J'invite l'assemblée à procéder au vote pour le 1^{er} amendement.

Vote :

Pour : 44

Abstention : 1

- **M. ROSSIGNOL :** Ensuite, le 2^{ème} amendement concerne la priorisation géographique. Il ne s'agit pas d'interdire, je pense que tout le monde l'a bien compris, de choisir un organisme hors territoire, c'est simplement de prioriser les organismes qui se situent sur le territoire parce que dit organisme parisien dit déplacements, frais d'hébergement, et nous avons un budget. Dans la limite du budget, la formation peut se faire à l'extérieur du territoire mais dans l'hypothèse où le budget ne le permettrait pas on ne pourra pas financer un déplacement et un hébergement. Je propose donc à l'assemblée de rejeter ce second amendement. Donc cet amendement demande la suppression du critère priorisant la demande de formation en raison de leur situation géographique, il ne s'agit pas d'interdire, mais simplement de prioriser pour des raisons financières, un secteur géographique à proximité. Évidemment s'il y a une demande et que le budget en cours d'année le permet, ce sera bon. Il n'y a pas d'interdiction de prendre un organisme qui ne soit pas du Département. On demande simplement cette priorisation pour que le budget soit moindre.
- **M. PARMENTIER :** Encore une fois je ne suis pas d'accord, un organisme inscrit dans n'importe quel Département peut organiser une formation, on a donc pas à prioriser des formations.

- **M.ROSSIGNOL** : Si un organisme parisien vient faire une formation dans l'Hérault il n'y a pas de soucis, vous n'avez pas compris ce que je viens de vous dire. Il n'est pas interdit de suivre une formation, simplement il faut prioriser, si vous souhaitez faire une formation à Paris on vous demande de prioriser une formation locale. Plus on va faire de déplacements, il y aura du transport, de l'hébergement, plus cela va coûter. Ce n'est donc pas un refus d'un organisme qui ne soit pas départemental mais juste une priorisation que l'on suggère pour pouvoir suivre une formation localement. Pour cet amendement, je vous invite à voter contre.

J'invite l'assemblée à procéder au vote pour le 2^{ème} amendement.

Vote :
Pour : 3
Contre : 42

- **M. ROSSIGNOL** : Pour le dernier amendement c'est l'utilisation des crédits sur une base proportionnelle entre élus, et non de manière équitable comme proposée par l'Agglomération, alors il s'agit là du principe qui définit la formation au niveau de notre intercommunalité et à travers les valeurs de notre pacte de gouvernance, que nous verrons toute à l'heure, c'est un juste équilibre qu'il faut trouver entre les communes qui ont les capacités de former, les élus qui ont davantage besoin de s'appuyer sur l'Agglomération. La logique proportionnelle ne peut pas garantir cette souplesse c'est pour cela que nous parlons de manière équitable dans cette délibération. Je vous invite, là aussi, à rejeter et à voter contre cet amendement.

J'invite l'assemblée à procéder au vote pour le 3^{ème} amendement.

Vote :
Pour : 1
Contre : 44

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Acter la stratégie de formation des élus communautaires encadrant l'exercice du droit à la formation et proposant la mise en place d'un parcours dédié de formation.
- Adopter le projet de règlement intérieur encadrant l'exercice du droit à la formation des conseillers communautaires ainsi amendé,
- Adopter le montant des dépenses liées à la formation des élus communautaires dont le plafond est arrêté à 5 500 euros.

Vote :
Pour : 44
Contre : 1

Rapport n° 15 : Finances

- Cas d'exonération du paiement des redevances dans le cadre des contrats emportant occupation du domaine public durant la période d'état d'urgence sanitaire

(Rapport de Mme Sonia MARGUERY)

Dans le cadre de la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19, l'Etat a mobilisé une série d'ordonnance permettant aux collectivités de mobiliser des mécanismes d'accompagnement au profit d'opérateurs économiques avec qui elles sont en convention d'occupation du domaine public.

Ces opérateurs doivent avoir été impactés par une baisse significative d'activité ou de chiffre d'affaire sur la période du confinement.

Il est donc laissé à l'Agglomération la possibilité de prévoir à travers la mise en place de ce mécanisme un aménagement à la baisse du montant de la redevance voire d'une exonération totale pour les mois concernés.

Trois sociétés ont sollicité l'Agglomération afin de bénéficier d'une exonération du paiement de redevances prévues dans le cadre de leur occupation.

- **La Société Publique Locale l'Or Aménagement** pour un montant d'exonération de redevance d'occupation à hauteur de 8 823.66 € H.T.
- **La société AIRWAYS AVIATION ACADEMY** pour un montant d'exonération de redevance d'occupation à hauteur de 64 000 € H.T.
- **La société DOMAINE LES MILLES PEPITES** pour un montant d'exonération de redevance d'occupation à hauteur de 323 294.69 € H.T.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Approuver l'avenant n°4 à la convention de mise à disposition de locaux administratifs au profit de la Société Publique Locale l'Or Aménagement,
- Autoriser le Président, ou le Vice-Président, à signer l'avenant n°4 à la convention de mise à disposition de locaux administratifs au profit de la Société Publique Locale l'Or Aménagement,
- Approuver l'avenant n°1 à la convention d'occupation temporaire du domaine public au profit d'AIRWAYS AVIATION ACADEMY (AAA) repreneur de l'Ecole Supérieure des Métiers de l'Aéronautique (ESMA),
- Autoriser le Président, ou le Vice-Président, à signer l'avenant n°1 à la convention d'occupation temporaire du domaine public au profit d'AIRWAYS AVIATION ACADEMY (AAA) repreneur de l'Ecole Supérieure des Métiers de l'Aéronautique (ESMA),
- Approuver l'avenant n°1 au bail emphytéotique administratif pour l'occupation du camping Les Saladelles et son aire de camping-cars attenante sur la commune de Mauguio Carnon avec l'opérateur DOMAINE LES MILLES PEPITES,
- Autoriser le Président, ou le Vice-Président, à signer l'avenant n°1 au bail emphytéotique administratif pour l'occupation du camping Les Saladelles et son aire de camping-cars attenante sur la commune de Mauguio Carnon avec l'opérateur DOMAINE LES MILLES PEPITES,

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 16 : Finances

- Orientations budgétaires 2021

Mesdames et messieurs les élus

Nous devons débattre ce soir des orientations budgétaires. Pour cela, vous avez dans votre dossier du conseil, le rapport qui résume nos grandes orientations en termes de politiques publiques, et qui présente des scénarios de prospective financière.

Vous avez pu y trouver toutes les informations utiles à ce débat. Je remercie également la Vice-Présidente d'avoir organisé une réunion préparatoire à ce conseil pour présenter à l'ensemble des élus qui le souhaitent, la prospective financière et les principaux enseignements et réflexions qui en découlent.

Aussi, sans m'étendre sur ce document, je voudrais, avant l'intervention de Sophie CRAMPAGNE, retenir deux des principaux enjeux que connaît notre agglomération en cette fin d'année 2020.

Tout d'abord, la crise sanitaire : 2020 a été une année très perturbée par cette crise et au moment où je vous parle, nous repartons pour une période difficile pour tous. Notre visibilité est courte, mais je voudrais réaffirmer ce soir que notre agglomération a su, au cours de cette période difficile, jouer pleinement son rôle dans l'organisation des services publics de proximité et dans l'accompagnement des acteurs du territoire.

Car derrière la crise sanitaire, nous connaissons nombre de difficultés sur notre territoire et il est important pour notre agglomération d'être présente et active. Nous avons ainsi accompagné financièrement les entreprises à travers notre participation financière aux différents dispositifs de soutien économique mis en place en Région, à travers aussi la réduction de la CFE votée récemment par cette assemblée, ou comme nous le faisons ce soir, par des réductions de loyers. 1,5 M€ ont été consacrés à ce jour à ces mesures de soutien.

Les difficultés, nous les connaissons nous aussi en qualité de gestionnaire de services publics. Cette année, nous avons dû à la fois arrêter ou réduire l'activité de certains services, tout en payant les salaires des agents (pour rappel, nous n'avons pas de chômage partiel). Aussi, malgré certaines charges en réduction, nous avons perdu beaucoup de recettes. Plus de 2 M€ de recettes non perçues contre 400 000 euros de charges économisées.

Je voulais rappeler ces chiffres pour vous dire que nous évaluons l'impact financier du COVID à un minimum de 3 M€ à ce jour pour l'année 2020, et que cela est estimé sans prendre en compte les pertes indirectes que nous allons avoir, pertes liées à la défaillance d'entreprises et les impacts sur nos ressources : la CVAE, le versement transport et la CFE.

3 M€, pour ne retenir que ce chiffre, c'est plus élevé que notre épargne nette annuelle qui se situe à 2,2 M€. Cela veut dire que si nous n'avions pas de fonds de roulement, nous aurions dû emprunter pour financer les impacts COVID en 2020.

Je souhaite, mesdames et messieurs les élus, vraiment vous sensibiliser à cette réalité. Et vous dire aussi, que ces recettes en moins et ces dépenses en plus, et bien nous les retrouvons dans notre prospective financière, car c'est autant de dette en plus ou d'actions en moins.

2021, c'est aussi une année de réforme fiscale.

La taxe d'habitation supprimée est remplacée par une fraction de TVA. Et maintenant les impôts dits de production (autrement dit la CFE) sont réduits dans le projet de loi de Finances 2021 et remplacés par une dotation de l'Etat.

Sur un total de 34 millions d'euros de fiscalité sur le budget principal, nous avons jusqu'en 2020 un pouvoir de taux sur 30 millions d'euros. Et à compter de 2021, toujours sur un total de 34 millions d'euros de fiscalité, nous aurons un pouvoir de taux sur 3,2 millions d'euros. Nous perdons donc notre pouvoir de lever l'impôt sur 90% de nos ressources fiscales.

Cela veut dire, mesdames et messieurs, et c'est là l'un des principaux enjeux de demain, c'est que nous allons devoir construire notre avenir sur un modèle différent de celui que nous avons connu. Nous ne pourrons plus adapter nos recettes à nos projets, nous devons adapter nos actions à nos ressources.

Et, c'est là une nouvelle difficulté, mais Sophie y reviendra, nous ne savons pas comment ces ressources vont progresser dans les prochaines années.

Pour revenir aux grandes orientations, je voudrais rappeler que nos principaux axes de politiques publiques sont clairs et affichés, que ce soit ceux relatifs à l'attractivité et à l'aménagement (l'habitat, le développement économique, les mobilités, la promotion touristique), ceux relatifs à la solidarité (l'action sociale, les politiques de l'enfance de la jeunesse et des sports), et ceux relatifs à l'environnement (la gestion des déchets, le pluvial, la protection contre les inondations, les espaces sensibles, l'eau et l'agriculture durable).

Les grandes orientations sont détaillées dans le dossier et nous pourrons y revenir dans le cadre du débat.

Nous essayons, à travers toutes les mesures que nous votons à chaque conseil, de décliner ces orientations en projets au mieux de nos possibilités financières, et cela, pour faire en sorte que ce territoire puisse continuer à se développer harmonieusement.

Notre feuille de route générale reste la même : **avoir une vision sur le moyen et le long terme, apporter les services du quotidien aux populations, faciliter la croissance de nos entreprises, et participer à la protection de de notre environnement**, tout cela en maîtrisant nos dépenses.

Cet exercice de prospective n'est pas toujours facile mais il est indispensable. C'est le sens de l'action publique et c'est dans cet esprit que la loi nous invite en à débattre chaque année à travers les orientations budgétaires.

Discours Sophie CRAMPAGNE

Mesdames et messieurs

Le périmètre d'intervention de l'agglomération s'élargit un peu plus chaque année, nos actions se structurent, et nos ambitions restent élevées. Mais pour accompagner ce développement, le pilotage financier pluriannuel est indispensable. C'est le sens du débat que nous avons chaque année sur les orientations budgétaires.

Le rapport d'orientation budgétaire vous décrit de manière synthétique, à la fois la multitude des actions menées au quotidien par notre agglomération, mais également leurs traductions financières sur le moyen terme.

Ce rapport est accompagné des perspectives financières détaillées pour les principaux budgets de la collectivité : le budget principal (et ses liens avec les budgets annexes déficitaires dont le budget des piscines et le budget principal du CIAS), le budget des déchets, ceux de l'eau potable et de l'assainissement, et enfin celui des transports. Les hypothèses d'évolution retenues sur les charges et les produits, le programme d'investissements, la dette et la masse salariale sont précisées dans le document.

Ces éléments permettent de questionner notre projet au regard de ses capacités et de ses contraintes financières.

Je veux rappeler ce soir l'impératif de bonne gestion de l'argent public qui est prélevé sur nos citoyens, et sur celui tout aussi important de maîtrise de nos équilibres financiers sur le moyen terme. Vous le savez, ces équilibres sont perturbés actuellement par la crise sanitaire et ses impacts sur nos actions, nos charges et nos recettes.

A cette situation exceptionnelle, se rajoutent les décisions qui seront retenues dans la loi de finances 2021 concernant les collectivités, et en ce qui concerne les EPCI, la baisse des impôts de production (la CFE pour l'agglomération) et leur compensation par une recette de l'Etat.

Rajoutée à la suppression de la taxe d'habitation, cette situation se traduit, et le Président l'a précisé, par une modification du panier de ressources fiscales à notre disposition. Celui-ci est désormais majoritairement rempli de taxes sans pouvoir de taux et surtout sans lien avec les territoires. Ceci est une contrainte supplémentaire et nous obligera à renforcer le pilotage financier pour maintenir le niveau d'épargne dans la durée et à faire des choix dans nos actions.

Enfin le budget 2021 de l'Etat prévoit un mécanisme de neutralisation des dotations de l'Etat avant une réforme reportée en 2022.

En synthèse, je souhaite dire ce soir que le contexte général est tendu et incertain pour les collectivités, que le manque de visibilité sur nos principales recettes est pénalisant pour se projeter sereinement et que la crise sanitaire impacte nos dépenses. La prudence est donc de mise.

Concernant nos actions et nos moyens, je voudrais relever quelques éléments :

Tout d'abord sur nos ressources :

- Nous avons retenu des hypothèses de progression limitées à plusieurs titres :
 - **D'abord le manque de visibilité sur les dotations**, car même si les orientations générales sont claires, elles se déclinent différemment sur les territoires. Nous intégrons donc une légère baisse des dotations et une légère augmentation du FPIC dans les tableaux prospectifs.
 - Ensuite, le constat que **la progression de nos bases fiscales est faible** sur les dernières années et que l'avenir sera constitué d'autres ressources. Nous retenons une augmentation modérée de la fiscalité située entre 1,2 et 2% par an. Ce schéma, bien entendu sera revu quand nous aurons une plus grande visibilité sur la déclinaison territoriale des réformes fiscales en cours
 - Enfin, **les faibles marges de manœuvre que nous avons sur les tarifications aux usagers**, en raison à la fois des tarifications sociales sur lesquelles nous n'avons pas prise, mais également sur le poids de ces tarifs dans les budgets (10% des recettes du budget principal)

- Notre prospective maintient également plusieurs données qui seront susceptibles d'évoluer :
 - Les recettes de location du terrain de l'ancien camping « Les Saladelles » pour un montant de 750 000 euros par an et d'un million à compter de 2023, mais également les recettes de location de l'ESMA.
 - Un montant de CVAE à 3,1 M€ qui est la moyenne des trois dernières années de CVAE perçues et dont les experts s'accordent à dire que cette recette, liée à l'activité économique est susceptible de se réduire compte tenu de la crise économique.
 - Un taux de TEOM à 9 % pour tenir compte de la baisse actuelle du coût de l'incinération et cela, dans l'attente d'une meilleure visibilité sur le coût futur de l'incinération.
 - Une taxe GEMAPI à 400 000 euros.
 - Une stabilité du prix de l'eau.
 - Des recettes de subventions liées aux partenariats que nous avons (1% paysage, DSIL, ADEME, Agence de l'Eau, Région Occitanie) et que nous devons absolument continuer à solliciter pour limiter le coût de nos projets

Ensuite sur nos dépenses :

- D'abord l'intégration en 2020 d'une charge « COVID » de 3 millions d'euros qui n'est pas à ce jour définitive et pourra être revue à la hausse. Cette charge est financée à court terme par le fonds de roulement disponible (affecté au financement du PPI), et à moyen terme, pour un recours à l'emprunt pour financer nos projets.

- Un pilotage réel de la masse salariale, qui est estimée à 22,9 M€ en 2021, soit une progression de 2 %. Cette évolution pour 2021 intègre à la fois les ajustements de la fréquentation des ALSH et des ALP, les renforts sur l'administration générale (Délégué à la protection des données, communication, service juridique et marché public), sur le service des espaces naturels, l'augmentation de l'activité sur le service de la restauration collective, le GVT, mais également les économies de gestion liées aux ajustements d'organisation mis en place dans le cadre de départ d'agents à la retraite.
Nous nous sommes fixés pour les années suivantes une hypothèse de progression de 2,5% par an, hypothèse réaliste hors décision gouvernementale qui nous serait imposée (évolution du point d'indice, réforme des carrières)
- La progression de nos frais de fonctionnement de 1% par an jusqu'en 2025. Cela veut dire qu'il faut continuer à faire des économies de gestion. Sur les 7 millions de frais de fonctionnement du budget principal, les 3 quarts concernent les dépenses alimentaires, le carburant, les fluides, la maintenance des bâtiments ainsi que l'entretien des bâtiments, des réseaux et de notre flotte de véhicules.
- La stabilisation des subventions que nous versons.
- La maîtrise de nos investissements et la recherche de solutions économiquement intéressantes. Vous retrouverez les différents projets en cours ou à venir dans les PPI présentés. Certains projets restent à préciser : pluvial, GEMAPI.

Enfin, sur notre situation financière à ce jour et projetée dans la prospective :

- Celle-ci est satisfaisante compte tenu de l'entrée de nouvelles recettes et des efforts de gestion de ces dernières années. Nos ratios de désendettement sont globalement bons et notre endettement continue à baisser, sauf sur le budget de l'eau potable au regard des investissements à venir sur l'usine de Vauguières. Notre encours de dette est actuellement de 46,5 M€.
- Nous avons néanmoins, comme je l'ai déjà précisé, des inconnues sur les impacts réels de la crise sanitaire, sur nos recettes fiscales futures, mais également sur les dotations qui pourront varier.

Nous devons donc, mesdames et messieurs rester très vigilants dans les actions que nous portons. Nous devons imaginer comment faire mieux, sans réduire nos missions. Nous devons continuer à nouer des partenariats, et à trouver des sources extérieures de financement en limitant le recours à l'emprunt. Car la structure de nos recettes ne nous permet plus de mobiliser, ou alors à la marge, le levier fiscal.

C'est cela notre objectif : maintenir une capacité d'action en adéquation avec notre projet de territoire tout en garantissant une situation financière tenable.

Je vous invite maintenant à débattre de ces orientations.

- **M. PARMENTIER** : Vous avez dit que l'Etat nous retire le pouvoir de lever l'impôt, ce n'est pas un pouvoir, les collectivités locales n'ont pas le pouvoir de lever l'impôt, l'Etat nous avait accordé le privilège de jouer sur les taux et l'Etat nous retire ce privilège pour des raisons budgétaires, l'Etat étant en faillite, c'est le Premier Ministre qu'il l'avait dit, mais cette idée girondine qui progresse chez les élus, m'inquiète. Cela m'inquiète car ça fait 40 ans qu'on décentralise, et ça fait 40 ans que l'Etat ne peut plus répondre à rien, on le voit aujourd'hui avec la crise du Covid, l'Etat n'a même pas de plan pour la 2^{ème} vague, pour moi c'est une des conséquences du délitement de l'Etat et de la décentralisation qui dure depuis 40 ans.

Pour revenir à l'Agglomération, je vais le faire un peu thématique, je vais commencer par le transport, je réaffirme mon opposition au nouveau barreau routier à Vauguières, ou d'ailleurs le montant a été revu à la hausse, 1,2 million d'euros, moi je pense que c'est toujours une mauvaise idée, je pense que nous allons créer des embouteillages, et ce n'est pas la solution de créer des embouteillages surtout aux portes de Montpellier. Ensuite, pour parler un peu du vélo, il est vrai que l'Agglomération fait beaucoup d'efforts pour promouvoir le vélo et notamment les pistes cyclables. J'aimerais apporter une réflexion sur le vélo. J'ai identifié 3 freins majeurs à l'utilisation du vélo pour aller faire ses courses ou travailler. Le 1^{er} frein est le stationnement, si on ne peut pas stationner son vélo, sur son lieu de destination, nous n'allons pas le prendre. Le frein c'est soit l'impossibilité de le garer, ou la peur du vol car il est vrai qu'un vélo dans la rue, sur notre territoire on n'est peut-être pas concerné, mais au centre-ville de Montpellier un vélo ne dure pas longtemps. Le 2^{ème} frein, c'est l'hygiène au travail notamment, c'est-à-dire que faire du vélo c'est un effort physique, à moins que l'on possède un vélo électrique, et si on doit faire 30 ou 45 minutes de vélo on peut avoir besoin au travail d'avoir un vestiaire, et très peu des lieux de travail sont équipés de vestiaires. Là aussi c'est un frein majeur. Et le dernier critère pour moi c'est l'itinéraire, si on peut prendre son vélo on va regarder l'itinéraire et il faut faire attention aux intersections, une fois que l'on sort de la piste cyclable, ou qu'on la rejoint, il ne faut pas que ce soit trop dangereux, sinon on ne prendra pas son vélo. Donc sur la politique du vélo, je pense qu'il est important de réfléchir à tous ces freins que l'Agglomération peut aider à résoudre, ou les communes, la Région, le Département. Ensuite sur la fiscalité, et notamment les déchets, je me réjouis que l'on n'augmente pas la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères, et j'aimerais quand même là aussi rappeler une position, je pense que la tarification incitative est une fausse bonne idée, pour quelques points que je vais citer rapidement. Le 1^{er} c'est que c'est assez injuste dans le sens où le consommateur subit les déchets, souvent ce sont des déchets de la consommation et on n'est pas responsable du suremballage, en réalité le citoyen n'est pas responsable des déchets qu'il soi-disant produit. Et donc peser le suremballage sur le citoyen me semble assez injuste. Ensuite, c'est un coup matériel assez important à mettre en place, les poubelles, les véhicules de collecte adaptés, c'est aussi un coût humain important avec le service de facturation, de réclamation, pour le suivi, cela a été notamment dit par de nombreuses collectivités qui ont fait l'expérience, je pense aussi à un développement des incivilités, forcément les gens voudront payer le moins de taxe possible, on va donc aller vers du dépôt sauvage, vers du conflit de voisinage. Il y a des endroits où il sera très difficile de le mettre en place, comme par exemple au centre-ville de Mauguio où il n'y a pas de poubelles individuelles, c'est-à-dire qu'il y aura une discrimination envers ceux qui auront des poubelles individuelles et ceux qui ont des poubelles collectives en centre-ville avec des lieux de collecte non individualisés, là encore je trouve que c'est assez injuste. Et enfin, je ne trouve pas que la création de taxe soit une bonne chose et là je trouve que les prélèvements sont déjà très importants dans notre pays. Pour parler un peu d'environnement, notamment la transition énergétique, je vous invite à vous intéresser aux travaux d'un ingénieur Jean-Marc JANCOVICI qui est régulièrement auditionné par l'Assemblée Nationale et d'autres organismes, il ne nie pas le réchauffement climatique mais il pointe vraiment les contradictions de certaines énergies renouvelables dont l'éolien et le solaire, et on lisait dans le document précédent, le PCAET, que l'on voulait développer le photovoltaïque, moi je trouve que c'est une très mauvaise idée, et cela va coûter très cher aux contribuables français, ce sont des milliards déversés qui auraient pu notamment aider à la rénovation des centrales nucléaires. Toujours dans l'environnement, je trouve que ce qui est important et cela va avec l'agriculture, il faut toujours défendre les manadiers, et les agriculteurs en général, car ils ont un rôle, non seulement identitaire, mais aussi de gestion de l'environnement. Cela permet d'avoir des zones cultivées où la biodiversité peut s'épanouir et ils empêchent l'anarchie aussi de la nature qui peut parfois être contreproductive. Je pense qu'il est important de réaffirmer notre soutien au monde paysan en général qui a un rôle indispensable et qui est malheureusement parfois un peu oublié. Je finis rapidement sur les dépenses de personnel, il est vrai que l'Etat nous retire le privilège de jouer sur les taux, et du coup cela m'inquiète un peu de voir la progression de la masse salariale importante qui est prévue, entre 2019 et 2021 ce serait près d'1 million d'euros, +5% environ, entre 2016 et 2025 on serait à + 5,5 millions, soit 28% d'augmentation, et avec la crise économique, avec bien sûr l'Etat qui va tout faire pour réduire les dotations aux collectivités, cela m'inquiète d'avoir une augmentation de masse salariale aussi importante. Je pense qu'il faut être plus prudent.

- **M. BOURREL :** Au travers de ce que vous avez dit Monsieur le Président et Madame la Vice-Présidente, il y a deux pistes dans lesquelles l'intercommunalité est engagée, la piste des services à la population qui était un petit peu le fondement de notre intercommunalité, c'est-à-dire développer des services qui depuis 50 ans n'ont fait que croître. Dans le même temps la loi de décentralisation de 1982 nous a amené à avoir des intercommunalités de projets. Aujourd'hui il est vrai que ces projets sont incertains car ils sont hypothéqués par des recettes qui aujourd'hui les 1000 pépites ne sont plus que 700 ou 800 et peut-être demain moins. Je pense que les conversations, les travaux des commissions auxquelles nous participons tous, devront peut-être s'orienter vers une adéquation entre les moyens que nous avons et les attentes des gens, et à un moment donné il faudra ensemble gérer ce monde dans lequel nous vivons, en demandant aux uns d'être plus exigeants envers eux-mêmes et un peu moins exigeants envers la collectivité. On ne va pas pouvoir garder la voilure des exigences croissantes de la population, celles qui sont, en tous cas, relatives à de l'indélicatesse de leur part. L'indélicatesse consiste à tout laisser sur le domaine public et de dire que de toute façon des gens sont payés pour ça. C'est-à-dire que nous devons avoir la lucidité nous l'avons tous, le courage nous en avons chacun une partie, et il faudra que l'on fasse une belle addition pour avoir le courage à un moment donné de dire ces choses-là. Elles sont tenables, les Anglais emploient un terme « sustainable », soutenable, c'est-à-dire arriver à arrêter une forme de course à l'échalote dans la production de services qui sont des services qui compensent la négligence des gens. En revanche, améliorer certaines lignes de transport en modulant ce qui coûte cher et ne fonctionne pas trop pour permettre d'initier quelque chose qui marcherait mieux et rendrait de meilleurs services. Ce sont des pistes vers lesquelles nous nous orientons, notamment les énergies renouvelables, j'entends qu'il y a des réflexions très intéressantes sur des manières beaucoup plus propres d'utiliser des énergies pour nos véhicules par exemple, quoi que vous en disiez, Monsieur PARMONTIER, les déplacements doux ont leur vertu, l'homme se déplaçait à pieds, parfois il courait, et lorsque l'on a inventé la brouette pour travailler et la bicyclette pour se déplacer je pense que nous n'avons pas perdu notre temps. En tout cas c'est une alternative. Elle sera citoyenne ou pas, les gens feront ce qu'ils voudront, mais en tout cas nous sommes quand même dans une valeur ajoutée et dans une mesure de compensation à tout ce qui est kérosène, énergies fossiles etc... Je pense qu'il faudra penser différemment. Ce sont des sujets que nous avons abordés y compris dans nos conseils municipaux, il faut retenir de cela c'est que nos politiques publiques doivent s'adapter au monde dans lequel nous vivons, et que peut être nos administrés, si nous en avons le courage, devront s'adapter aussi à nos choix pour conduire ces politiques publiques qui doivent évoluer. On ne peut pas avoir de doctrine pour protéger la nature, pour protéger l'environnement, demander toujours plus, toujours mieux, avec un argent qui n'est jamais forcément le sien, et qui n'arrive plus de nulle part. On pense ce que l'on veut du Gouvernement aujourd'hui on est tous au coin avec le bonnet d'âne. C'est-à-dire que nous sommes obligés pour faire tourner le système de consentir des libérations de capitaux qui sont absolument nécessaires, il faut sauver l'essentiel y compris notre santé. Je crois que ce budget qui est proposé, enfin cette orientation, doit nous amener à discuter de certains choix, peut-être il faudra les reconsidérer, les réorienter, nous avons quand même des zones d'activités économiques, alors économiques elles le seront toujours, d'activités... souhaitons que ce soit le cas pour toujours, ces zones sont très prisées. Nous avons réorienté une certaine politique en termes d'offres au niveau du commerce, le PIOM par exemple, au départ c'était une zone commerciale, on en a fait une zone high tech, on en fera ensemble une zone avec des grands comptes, avec une valeur ajoutée qui nous permettra d'avoir un bassin d'emplois conforté et une offre différenciée par rapport à nos voisins, et complémentaire. Demain ce sera peut-être l'inverse avec Montpellier ou Lunel. Je crois qu'il faudra que l'on ait ce courage, que l'on porte chacun ce discours, si je peux me permettre ce n'est pas « open bar », on ne peut pas demander toujours plus aux autres et exiger moins de soi. Ces conversations nous les aurons dans nos budgets municipaux, et j'avais un secret espoir c'est que la somme de 2 millions d'euros du FPIC puisse un petit peu réduire, malheureusement je ne vois que croître, embellir non car ça ne rend pas la vie plus belle mais véritablement 2 millions d'euros vous vous rendez compte c'est les 2/3 du déficit de recettes que nous avons cette année. Depuis 2014, j'observe que le produit a été multiplié par 3, on était à 400 000 on est passé à 1 million. Voilà ce sont quelques réflexions susceptibles demain d'animer certains débats.

- **M. ROSSIGNOL** : Merci Monsieur le Vice-Président pour ces réflexions qui en effet vont dans le bon sens et nous amènent, toutes et tous, à réfléchir à l'avenir de nos finances publiques. En matière de ressources humaines, Monsieur PARMENTIER, nos effectifs sont à 80% des effectifs tournés vers les services de proximité, services à la population. Ces services sont le cœur même de l'action de notre territoire, un territoire solidaire, qui a toujours montré qu'il faisait passer l'intérêt général avant l'intérêt individuel. Cela est quand même maîtrisé car nous avons réussi à faire de nombreuses économies partout où c'était nécessaire, on peut se satisfaire de cette faible augmentation que nous enregistrons. Voilà on peut être d'accord ou pas sur la politique des vélos et des cheminements doux, vous avez vous-même relevé que nous avons une politique importante dans ce domaine-là et nous la poursuivons, nous l'intensifions en espérant les aides de l'Etat, de la Région, du Département, pour poursuivre cette politique de cheminements doux. Les traditions font également partie des soutiens que nous apportons et nous sommes très attachés à nos traditions et on l'a montré en apportant une aide à nos manadiers, nos éleveurs et à nos agriculteurs.

- **M. JEANJEAN** : Juste une précision pour Monsieur PARMENTIER, vous oubliez que Louis XIV disait j'ai besoin de telle somme parce que ça me fait plaisir et que je suis en train de construire un beau château et donc les généraux ramassaient la somme avec leur petit bénéfice au passage et ils donnaient cela à Louis XIV qui était content et qui pouvait réaliser son programme. Actuellement, c'est la Loi des Finances qui décide de tout, et c'est l'Assemblée Nationale qui décide de la fixation et des modalités de ces fixations. Nous sommes donc moins régaliens qu'à l'époque de Louis XIV.

Vote :

Pour : 44

Contre : 1

Rapport n° 17 : Forfait Post Stationnement

- Conventions relatives aux recettes du FPS avec les communes de La Grande Motte et Palavas-les-Flots

(Rapport de M. Jean-Louis GOMEZ)

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la loi a dépenalisé les amendes de stationnement payant, désormais remplacées par le « Forfait de Post-Stationnement » (F.P.S.).

Sur le territoire du Pays de l'Or les communes de La Grande Motte et de Palavas Les Flots ont institué cette redevance de post-stationnement.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales l'institution d'une redevance doit s'accompagner de la signature d'une convention avec l'intercommunalité de rattachement. Il est proposé de renouveler pour l'année 2021 la convention de principe actant un reversement neutre pour les communes.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Autoriser le Président à signer la convention fixant la part des recettes issues des « Forfait de Post-Stationnement » des communes de La Grande Motte et de Palavas les Flots à un montant de 0 € pour l'exercice 2021,
- Autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces à intervenir dans la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 18 : Aide financière

- Intempéries Alpes-Maritimes
(*Rapport de M. Stéphane ROSSIGNOL*)

Après le triste épisode des orages destructeurs dans le département du Gard, les intempéries dévastatrices qui ont suivi dans le département des Alpes-Maritimes ont fait d'énormes dégâts et l'impact auprès des habitants est véritablement traumatisant.

Nous avons toutes et tous, en tête, les images de cette catastrophe.

Le Pays de l'Or pourrait décider l'attribution d'une aide d'urgence qui transitera par l'Association des Maires de l'Hérault.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Attribuer une aide financière à l'Association des Maires de l'Hérault d'un montant de 10 000 euros pour venir en aide aux sinistrés des Alpes-Maritimes,
- Autoriser le Président, ou le vice-président délégué, à signer toutes pièces à intervenir dans cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 19 : Désignation de représentant

- Syndicat Mixte Entre Pic et Etang
(*Rapport de M. Michel CARLIER*)

En juillet 2020, notre assemblée a désigné Monsieur André SAUTET en tant que représentant titulaire au sein du Syndicat Mixte Entre Pic et Etang.

Suite à la démission de ce dernier au sein du Syndicat, il convient de désigner un nouveau membre titulaire.

Le nouveau représentant sera élu au scrutin majoritaire.

Président :

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Décider de ne pas recourir à un vote à bulletin secret pour l'élection du membre.

Je vous invite à procéder au vote au moyen de votre boîtier.

Adopté à l'unanimité.

- Désigner un membre titulaire au sein du Syndicat Mixte Entre Pic et Etang.

Je vous propose de désigner en qualité de titulaire :

1. Madame Marie LEVAUX

Y a t'il d'autres candidat (e) s ?

Je vous invite à procéder au vote.

Vote :

Pour : 44

Abstention : 1

Rapport n° 20 : Projet de Territoire – Pays de l'Or 2030

- Mise en place d'un Conseil de Développement
(*Rapport de M. Alain HUGUES*)

En 2016, pour accompagner son projet de territoire « Pays de l'Or 2030 » l'Agglomération a souhaité la mise en place d'un Conseil de Développement.

A partir de 2019, la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, fixe comme obligation aux intercommunalités d'inscrire à l'ordre du jour du conseil communautaire un débat est une délibération sur les conditions et modalités de consultation du conseil de développement.

Ces deux dernières années, l'Agglomération a fait l'expérience du CODEV et de la richesse qu'il a pu apporter au dialogue démocratique. Il est donc proposé de pérenniser cette assemblée.

Sur ces bases, le futur CODEV pourrait être composé d'un maximum de 87 membres désignés comme suit :

- **Un président** : nommé par le Président de l'Agglomération.
- **Un collège territorial de 50 membres maximum** : composé d'un nombre de représentant, proportionnel au poids démographique de chaque commune, proposé par les Maires.

Mauguio 19

La Grande Motte 10

Palavas 7

Saint Aunés 4

Mudaison 3

Lansargues 3

Valergues 2

Candillargues 2

- **Un collège de partenaires de 20 membres maximum** : composé des acteurs forts du territoire désignés sur proposition du Président par le Bureau communautaire.
- **Un collège de citoyens de 16 membres maximum** : composé de 2 citoyens par commune sélectionnés après appel candidature par la commission « rayonnement et agriculture durable ».

Le Président nommera et arrêtera la liste définitive des membres du CODEV par arrêté. Les membres seront des représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre de l'Agglomération. Aucun élu ne peut être membre de cette assemblée. Par ailleurs, le collège citoyen sera composé exclusivement d'habitants du territoire.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Créer un Conseil de Développement pour la durée du mandat ;
 - Porter le nombre maximum de membres du Conseil de Développement à 87 ;
 - Organiser les modalités de composition et de fonctionnement du Conseil de Développement comme évoquées ci-dessus.
 - Autoriser le Président, ou le Vice-Président délégué, à prendre toutes décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
-
- **M. PARMENTIER** : J'interviens car je suis très gêné quand on dit que c'est une instance de démocratie participative parce que s'il y a bien une instance de démocratie participative c'est notre assemblée, parce que nous, nous avons été élus, nous avons participé à l'élection et à la démocratie. Donc appeler un « collègue » une sorte d'aristocratie du Pays de l'Or, mais appeler ça démocratie participative alors que ce sont des gens nommés ça me gêne. Ça me gêne d'autant plus quand on dit que ce sont des représentants de la société civile. Nous sommes les représentants de la société civile parce que nous avons été élus, nous sommes tous des citoyens, donc nous sommes les représentants de la société civile. Il est bon, nous en tant qu'élus, de rappeler les principes de bon sens, que nous sommes la démocratie participative et que nous sommes les représentants de la société civile et personne d'autre. Je pense que cela est important. Ensuite sur le fond du CODeV, il est quand même inscrit dans le document qu'il y a des groupes de travaux etc... On peut auditionner ces experts dans le cadre des groupes de travaux avec les conseillers communautaires, avec les élus. Créer une instance comme celle-là comme il existe à la Région ça peut flatter les égos de certains, ça peut récompenser, ça peut être utile mais ça me gêne donc je voterai contre. J'espère néanmoins que cette assemblée avec des experts du Pays de l'Or fournira un travail très intéressant pour notre assemblée.
 - **M. HUGUES** : Ces 2 dernières années l'Agglomération a fait l'expérience du CODeV et du dialogue démocratique qui l'accompagne, tout cela a apporté à l'Agglomération un regard citoyen parfois interpellateur sur ses actions, un regard sensible et complémentaire sur ses décisions. Un regard sensible car il est construit à partir de réalités vécues et ressenties par les acteurs et habitants du territoire.
 - **M. ROSSIGNOL** : Nous avons un de nos élus qui a siégé au sein de ce CODeV, Monsieur PY CLEMENT, il peut donc témoigner de sa diversité.
 - **M. PY CLEMENT** : En effet c'est une belle expérience et j'invite nos citoyens à y participer. Les sujets sont très variés et s'intéressent à tous les domaines comme l'environnement, les transports etc.. C'est une belle expérience, maintenant il faut dire que les réunions sont assez tardives c'est après la fermeture des bureaux de 17h à 22h, mais c'est tellement passionnant que les gens s'investissent. J'engage vivement à trouver des acteurs qui puissent s'impliquer le plus possible.
 - **M. PARMENTIER** : J'aimerais rebondir sur ce que vient de dire Monsieur HUGUES, si le CODeV est une nécessité en tant qu'interface pour pouvoir discuter avec les citoyens et les acteurs importants du territoire, cela me semble assez incroyable dans le sens où vous êtes tous Maires, le fait de ne pas avoir cette connaissance, ce réseau au niveau des gens « utiles » sur le Pays de l'Or et dans vos communes, je trouve cela étonnant.
 - **M. HUGUES** : Je vous rassure Monsieur PARMENTIER, nous avons cette connaissance.

- **M.ROSSIGNOL** : C'est une assemblée qui apporte ses connaissances, des avis, ce n'est pas une assemblée délibérative, la seule c'est notre assemblée de ce soir. Ces deux dernières années, le CODeV a pu apporter des réflexions sur des sujets pour lesquels nous les avons sollicités, ou des sujets qu'ils se sont saisis, c'est de la même manière que nous souhaitons que cette assemblée fonctionne.
- **M. COISNE** : Je suis tout à fait d'accord pour le CODeV, d'ailleurs je suis très intéressé par l'évolution au niveau national, j'ai quand même quelque chose à proposer car ce qui me gêne c'est le collège territorial de 50 membres maximum proposés par les maires. Je fais beaucoup confiance aux maires mais est-ce qu'on ne pourrait pas quand même faire en sorte que les propositions soient une co-construction à proportion des sensibilités de tout conseil municipal ? Chaque sensibilité représente un certain nombre de citoyens donc je pense que les groupes d'opposition peuvent avoir de la pertinence dans la désignation des membres de ce collège territorial.
- **M. ROSSIGNOL** : Il ne s'agit pas de faire du CODeV une assemblée politique, elle doit dépasser les clivages politiques et je fais confiance à chacun de mes collègues dans le choix qui va être le leur, de ne pas regarder les options des personnes qui pourraient être proposées mais au contraire de ce qu'elles pourront apporter au débat au sein du CODeV. En tout cas c'est ce qui avait prédominé, il y avait dans les représentants, la preuve avec Monsieur PY-CLEMENT qui a été proposé par Monsieur ROUX et bien d'autres dans toutes les communes. On a fait des propositions de personnalités qui était en capacité de pouvoir apporter leurs expériences personnelles et professionnelles. C'est comme cela je l'espère que nous pourrons composer le prochain CODeV et je fais confiance à mes collègues pour aller dans ce sens. Chaque maire tiendra compte de la réalité du terrain.

Vote :

Pour : 44

Contre : 1

Rapport n° 21 : Pacte de gouvernance 2020-2026

(Rapport de M. Stéphane ROSSIGNOL)

A l'occasion du renouvellement de notre assemblée, il m'est apparu essentiel de saisir l'opportunité laissée par la loi « engagement et proximité » de réfléchir à un pacte de gouvernance à l'échelle de notre intercommunalité.

Au-delà de l'exigence légale, l'enjeu de ce pacte est de proposer des engagements pragmatiques et réalistes permettant de rendre nos instances de décisions plus efficaces et mieux partagées. Il s'agit de construire une organisation impliquant et associant de manière plus étroite conseillers communautaires et municipaux.

Le projet de pacte propose ainsi 4 engagements :

- **Engagement n°1** : préserver les fondements historiques de la coopération intercommunale du Pays de l'Or.

Il s'agit de rappeler les fondements de la construction de notre intercommunalité. Une agglomération de proximité portant des valeurs de solidarités et où le souci du débat et du consensus entre tous les élus est une priorité.

- **Engagement n°2** : bâtir des instances de décisions partagées.

Tous nos espaces de décisions doivent permettre l'expression des élus communautaires, des communes et des minorités. C'est l'esprit de la composition de nos commissions.

Le Bureau communautaire est quant à lui l'espace politique privilégié au sein duquel siège l'ensemble des Maires des communes. Il s'apparente donc à la conférence des Maires que le législateur a appelé de ses vœux.

Mon souhait a été également que chaque commission puisse être animée par une vice-présidente afin de suppléer et aider les vice-présidents dans leurs fonctions.

- **Engagement n°3** : associer les élus municipaux aux décisions communautaires.

Il s'agit d'enrichir et d'équilibrer la représentation des communes dans le fonctionnement des commissions thématiques :

- Chacune pourrait être ouverte à 5 élus municipaux des petites communes.
- Et toutes les communes auront la faculté d'inviter ponctuellement un élu municipal.

- **Engagement n°4** : approfondir les relations entre les communes et l'agglomération.

La force de notre intercommunalité est de pouvoir interagir efficacement avec toutes ses communes et de mobiliser les outils pour y parvenir et notamment la mutualisation.

Ce projet de pacte sera soumis pour avis aux conseils municipaux des communes membres qui disposeront d'un délai de deux mois pour délibérer.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Adopter le pacte de gouvernance ainsi présenté.

Vote :

Pour : 44

Abstention : 1

Le prochain conseil d'Agglomération aura lieu le mercredi 16 décembre à 18h00, entre temps des commissions vont se réunir alors compte tenu de la situation sanitaire, de l'état d'urgence et du confinement jusqu'au 1^{er} décembre, les commissions se dérouleront en visioconférence, nous pourrons mettre en place une salle pour ceux qui n'auraient pas le matériel, on adaptera en fonction des situations. On reviendra vers vous prochainement pour vous indiquer les démarches pour participer aux commissions. Mes chers collègues, je vous souhaite une agréable soirée et de prendre soin de vous et vos proches. Soyez prudents.